



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/10
25 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Troisième session
Accra, 21-27 août 2008

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la troisième session

Note du Président*

I. Introduction

1. La troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention se tiendra à Accra (Ghana) du jeudi 21 août au mercredi 27 août 2008, parallèlement à la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Dans la présente note, le Président entend partager avec les délégations ses projets et attentes concernant la session, s'agissant plus particulièrement de l'organisation des travaux. Le secrétariat a publié un ordre du jour provisoire annoté pour la session¹.

II. Arrangements propres à faire progresser les travaux sur les éléments du Plan d'action de Bali

2. À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu d'engager ses travaux en s'employant à progresser de façon cohérente, intégrée et transparente sur tous les éléments dont il était chargé en vertu du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13) et d'organiser ses travaux à chaque session de manière à y inclure chacun de ces éléments².

* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

¹ FCCC/AWGLCA/2008/9.

² FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

3. À sa deuxième session, le Groupe de travail spécial s'est attaché à contribuer à une compréhension commune des éléments du Plan d'action de Bali. Les Parties ont présenté des idées et des propositions concrètes sur la façon d'envisager la question de la vision commune, l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement. Les progrès réalisés en vue de parvenir à une compréhension commune sont mis en évidence dans le résumé de la session établi par le Président³. Le Groupe de travail spécial a conclu cette session fort utile en invitant les Parties à présenter des textes précis de propositions sur les éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en tenant compte des liens réciproques entre ces éléments et les différents alinéas dudit paragraphe⁴.

4. Comme convenu à la première session du Groupe, il est prévu d'organiser à Accra deux ateliers consacrés aux thèmes suivants:

a) Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées en vue de renforcer l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention;

b) Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

5. Ces ateliers s'inspireront de l'approche adoptée à la deuxième session du Groupe. Leur objectif reste de mieux comprendre et de clarifier les éléments figurant dans le Plan d'action de Bali et de contribuer à une meilleure appréciation des préoccupations et des positions des Parties, ce qui devrait du même coup favoriser une convergence de vues sur ce qui doit être négocié pour parvenir d'un commun accord à un résultat. Le Plan d'action de Bali orientera les discussions. L'annexe de la présente note récapitule les éléments pertinents concernant chacun des ateliers.

6. Les Parties auront elles-mêmes la maîtrise des ateliers, ce qui signifie que les discussions seront avant tout fondées sur leurs contributions. Toutes les Parties sont invitées à contribuer à ces échanges interactifs et à apporter aux ateliers leurs idées et propositions quant aux moyens concrets de réaliser le mandat du Plan d'action de Bali. Il leur est demandé soit de présenter de brefs exposés consacrés à des propositions (ne dépassant pas dix minutes et, le cas échéant, cinq diapositives), soit de faire des interventions très succinctes (trois minutes au maximum). Les Parties qui comptent exposer des propositions sont priées d'en informer le secrétariat à l'avance pour que le Président puisse regrouper les exposés portant sur des sujets connexes⁵.

7. Les ateliers seront présidés par le Président ou le Vice-Président du Groupe de travail spécial, qui établira un résumé des vues exprimées lors de chacun des ateliers afin d'étayer les travaux ultérieurs sur les questions traitées. Ces résumés paraîtront en tant que documents de séance pendant la session et feront également partie du résumé de la session qu'établira le Président.

8. Le Groupe de travail spécial devra continuer à progresser sur tous les éléments du Plan d'action de Bali. Il est prévu d'y consacrer le temps nécessaire aux séances plénières et dans des cadres plus informels.

³ FCCC/AWGLCA/2008/11.

⁴ FCCC/AWGLCA/2008/8, par. 25.

⁵ Les Parties qui souhaitent présenter un exposé sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat (mhenry@unfccc.int) dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant le 20 août 2008.

9. Le Groupe de travail spécial tiendra sa séance plénière d'ouverture dans la matinée du jeudi 21 août 2008 avant de passer, dans l'après-midi, au premier atelier de session. À la séance plénière d'ouverture, il examinera l'organisation des travaux de la session et le programme de travail pour 2009 (points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire). Il passera ensuite à la principale question de fond inscrite à l'ordre du jour provisoire, concernant les moyens de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà (point 3). Cette question sera également examinée en séance plénière le samedi 23 août, après l'achèvement des deux ateliers de session.

10. Pour faire avancer le débat de fond engagé aux deux premières sessions du Groupe de travail spécial, le Président suggère de poser un jalon supplémentaire à la troisième session en privilégiant des idées et des propositions concrètes. À son avis, les questions liées à l'atténuation et à l'adaptation devraient être examinées en parallèle avec l'objectif consistant à déterminer des besoins concrets parmi les éléments qui rendent possibles et soutiennent l'atténuation et l'adaptation, à savoir la mise au point et le transfert de technologies, d'une part et, de l'autre, les moyens de financement et l'investissement. Le Président estime aussi qu'il faudrait prévoir un examen distinct des aspects institutionnels liés aux propositions d'arrangements et de cadres pour une coopération renforcée en matière de technologie et de financement.

11. Le Président propose donc que le Groupe de travail spécial, à sa séance plénière d'ouverture, constitue pour la présente session trois groupes de contact chargés d'examiner les questions suivantes:

a) Action renforcée pour l'adaptation et mesures connexes d'accompagnement et d'appui liées à la mise au point et au transfert de technologies et à l'apport de ressources financières et d'investissements;

b) Action renforcée pour l'atténuation et mesures connexes d'accompagnement et d'appui liées à la mise au point et au transfert de technologies et à l'apport de ressources financières et d'investissements;

c) Arrangements institutionnels permettant d'améliorer la coopération en matière de technologie et de financement pour l'adaptation et l'atténuation.

12. Le thème de l'action renforcée pour l'adaptation et des mesures connexes d'accompagnement et d'appui réunirait tous les éléments de l'alinéa *c* du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali et ceux des alinéas *d* et *e* du même paragraphe qui se rapportent à l'action renforcée pour l'adaptation, tout en s'inspirant des thèmes qui ressortent du résumé des vues exprimées au cours de la deuxième session, tel qu'il a été établi par le Président⁶.

13. Le thème de l'action renforcée pour l'atténuation et des mesures connexes d'accompagnement et d'appui réunirait tous les éléments de l'alinéa *b* du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali et ceux des alinéas *d* et *e* du même paragraphe qui se rapportent à l'action renforcée pour l'atténuation, tout en s'inspirant des thèmes qui ressortent du résumé des vues exprimées au cours de la deuxième session, tel qu'il a été établi par le Président⁷.

14. Le thème transversal des arrangements institutionnels permettant d'améliorer la coopération en matière de technologie et de financement pour l'adaptation et l'atténuation offre au Groupe de travail spécial une occasion d'examiner de façon plus approfondie les aspects structurels des idées et des

⁶ Voir la note 3.

⁷ Voir la note 3.

propositions présentées au cours de ses deux premières sessions, voire d'autres propositions qui pourraient être présentées ultérieurement, concernant la coopération en matière de financement et de technologie. Certaines idées sont de caractère général (fonds mondiaux pour l'atténuation et l'adaptation, y compris le financement de la coopération technologique, et cadres institutionnels pour le transfert de technologies au titre de la Convention, par exemple) et d'autres plus spécifiques (fonds pour le financement de mesures d'adaptation dans les pays en développement, par exemple). Le fait de les examiner séparément permettra d'envisager sous un angle plus technique des questions telles que la structure, la composition, la gouvernance et d'autres éléments liés à la mise en place de nouveaux fonds ou cadres institutionnels éventuels au titre de la Convention.

15. Les trois groupes de contact auraient pour tâche d'étudier en détail les propositions présentées, en vue de commencer à identifier des éléments communs concrets se prêtant à une action renforcée pour l'adaptation et l'atténuation et à des mesures connexes d'accompagnement et d'appui, de façon à parvenir d'un commun accord à un résultat à la quinzième session de la Conférence des Parties.

16. Il est également prévu de consacrer suffisamment de temps, à la séance plénière du 23 août, à l'examen des éléments du Plan d'action de Bali qui ne seront pas pris en considération par les groupes de contact.

17. Le Président a demandé au Vice-Président de poursuivre ses consultations sur le programme de travail pour 2009. Le Groupe de travail spécial a commencé à examiner cette question à la deuxième session en étudiant et en adoptant des conclusions sur les aspects touchant à la planification et à l'échelonnement de ses travaux en 2009. Il devra achever l'examen du programme de travail pour 2009 au plus tard à sa quatrième réunion qui se tiendra à Poznan en décembre. Il faudra donc prêter attention à cette question à Accra.

18. Vu que la Conférence des Parties, à sa treizième session, a demandé au Groupe de travail spécial de lui rendre compte à sa quatorzième session des progrès accomplis⁸, le Président compte procéder à Accra à des consultations informelles avec les Parties sur la façon d'élaborer ce rapport d'activité en prévision de la quatorzième session de la Conférence des Parties.

⁸ Décision 1/CP.13, par. 9.

Annexe

Ateliers prévus au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Tableau 1. Atelier sur des démarches sectorielles et des mesures par secteur concertées en vue de renforcer l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention

Calendrier	Jeudi 21 août 2008, de 15 h 00 à 18 h 00, et vendredi 22 août, de 10 h 00 à 11 h 30
Structure	• Ouverture par le Président – 10 minutes • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues – 4 heures • Observations finales du Président – 10 minutes
Éléments pertinents figurant dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	• Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées en vue de renforcer l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention • Efficacité des mécanismes et outils de coopération technologique dans des secteurs précis

Tableau 2. Atelier sur des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement

Calendrier	Vendredi 22 août 2008, de 11 h 30 à 18 h 00 (avec une pause pour le déjeuner de 13 h 00 à 15 h 00)
Structure	• Ouverture par le Président – 10 minutes • Introduction par le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique: présentation de l'état d'avancement des travaux connexes menés au titre de la Convention – 10 minutes • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues – 4 heures • Observations finales du Président – 10 minutes
Éléments pertinents contenus dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	• Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
